



## **LETTRE DE RENTREE**

**Année scolaire 2024-2025**

Chères familles, chers enfants,

J'espère que l'été s'est bien passé et que vous êtes tous en bonne forme. Les vacances sont presque terminées et l'école est prête à vous accueillir pour une nouvelle année scolaire.

Je vous rappelle que pour toutes informations, les échanges par mail ([stb13008@orange.fr](mailto:stb13008@orange.fr)) ou par école directe sont à privilégier. En cas d'urgence (retard à la garderie le soir, par exemple), si le secrétariat est fermé, vous pouvez joindre la directrice au **06 23 17 55 02**. Merci de n'utiliser ce numéro qu'en cas d'absolue nécessité (et n'hésitez pas à laisser un message audio).

### **COMPOSITION DE L'EQUIPE EDUCATIVE**

**PS** : Mme Carole Derrieu assistée de Béatrice Stadler

**MS** : Mme Fabienne Rivière assistée de Marie Dorsile (le matin) et d'Elodie Tubiolo (l'après-midi)

**GS** : Mme Alexia Dumonteil-Miscopain assistée de Malika Amrani

**Contrat d'apprentissage AEPE (ASEM)** : Melle Léana Bouchoucha

**CP** : Mme Eva Blachère

**CE1** : Mme Karine Dudarek-Gory

**CE2** : Mme Claire Le Guen (lundi/mardi) et Mme Sylvie Naegelen (jeudi/vendredi)

**CM1** : Mme Claudine Raybaud

**CM2** : Mme Sylvie Cachard

**Classe passerelle** : Mme Isabelle Casalta

**Regroupement d'adaptation** : Mme Sophie Godefroy (mardi et vendredi matin)

**Secrétariat** : Mme Laetitia Ginieys Guérineau

**Restauration** : Mr Rodrigue Landeau / Mme Carine Canal / Mme Marilyne Rodolosi

**Maintenance et surveillance au portail** : Mr Jean-Claude Rodolosi

**AESH** (sous réserve de changement) : Sylvain Floucaut, Emilie Pasquini, Emilie Hadège et Laurence Layani (à mi-temps)

**Catéchèse** : Père Laurent Notareschi, Paule Molto en CM2, Isabelle Miscopain en CM1 et les enseignantes.

### **INTERVENANTS** :

- Sport : Association APASH

- Art et calligraphie : Suzy Lloret (qui nous accompagne pour le projet « préau » pour les 3 années à venir).

### **ORGANISATION DE L'ANNEE**

Les jours de classe : lundi, mardi, jeudi et vendredi

Horaires :

Matin : **8h30 à 12h**

Après-midi : **14h à 16h45**.

- ❖ **Ces horaires doivent être absolument respectés**, tout retard et toute absence doivent être justifiés. Il ne sera pas possible de pénétrer dans l'école après les sonneries de 8h30 et 14h.
- ❖ **Aucune sortie ou entrée**, demandée par les parents, **en dehors de ces horaires ne sera acceptée** sauf si l'enfant bénéficie d'un P.A.I (projet d'accueil individualisé) rédigé par les autorités compétentes (le médecin scolaire et la directrice) et approuvé par l'Inspecteur de la circonscription ou pour les rendez-vous d'inscription en 6<sup>ème</sup>.

**ATTENTION : Merci de noter que l'année scolaire se terminera le jeudi 3 juillet au soir (journée pédagogique le 4/07).**

### **HORAIRES D'OUVERTURE DU PORTAIL**

Matin : **7h45 à 8h35 et 11h50 à 12h05**

Après-midi : **13h50 à 14h05 et 16h30 à 17h15 puis 17h50 à 18h**

**Nous sommes toujours sous « Vigipirate attentats ». Nous devons donc limiter au strict minimum les ouvertures de portail ainsi que le flux de « visiteurs ». Merci de ne pas rester dans l'école une fois vos enfants déposés et/ou récupérés. Nous comptons sur vous pour nous aider à faire respecter cette mesure.**

**Les accompagnateurs, même ceux des maternelles, doivent avoir quitté l'établissement à 8h30 lorsque la sonnerie de début de cour retentit.**

**Rappel : il est interdit de se rendre sur le stade en dehors des heures d'EPS.**

**Pour rentrer dans l'établissement, il est obligatoire de présenter le badge de l'école** (ils seront remis aux nouvelles familles au cours de la 1ère semaine).

RAPPEL : Tout badge égaré et/ou détérioré sera facturé 3€.

**Les enfants de maternelles** (ainsi que **les CP** jusqu'aux vacances de Noël) **doivent être accompagnés dans leur cour** (ou lieu de garderie) par **un adulte**. Les plus grands rejoignent seuls la cour de récréation.

**Aucun parent n'est autorisé à pénétrer dans la cour de récréation ou dans les locaux sans être accompagné d'un membre de l'équipe pédagogique.** Pour faire passer une information à un professeur, merci de la noter dans le cahier de liaison ou d'utiliser école directe.

Les enseignants, notamment en maternelle, ne peuvent discuter avec les parents une fois que la sonnerie de début de classe a retenti. Ils doivent s'occuper de leurs élèves.

De même, le soir, afin d'assurer la sécurité des enfants, ils ne s'entretiendront pas avec les familles au moment de la sortie. Néanmoins si vous prenez rendez-vous, ils échangeront avec vous (en présentiel ou par téléphone) en fonction de leur disponibilité. Les rendez-vous ont lieu le matin avant la classe ou en fin de journée (pas de rendez-vous sur la pause méridienne).

**APC** (activités pédagogiques complémentaires).

Les APC sont proposées à tous les élèves de la GS au CM2, les lundis et jeudis de 12h05 à 12h35. Tous les enfants inscrits devront manger à la cantine afin de garder le portail fermé.

Ces activités pédagogiques complémentaires visent, soit à aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages, soit à les accompagner dans leur travail personnel ou leur proposer toute autre activité prévue par le projet d'école. Selon les recommandations ministérielles l'accent doit être mis sur la lecture et la compréhension.

L'enseignant vous informera des dates concernant l'inscription de votre enfant.

## **VACANCES SCOLAIRES**

**Rentrée** : Lundi 2 septembre ou mardi 3 septembre 2024 (selon planning communiqué précédemment).

**Toussaint** : du samedi 19 octobre au lundi 4 novembre 2024.

**Noël** : du samedi 21 décembre 2024 au lundi 6 janvier 2025.

**Hiver** : du samedi 8 février au lundi 24 février 2025.

**Printemps** : du samedi 5 avril au mardi 22 avril 2025.

**Pont de l'ascension** : du mercredi 28 mai au lundi 2 juin 2025.

**Lundi de Pentecôte** : lundi 9 juin 2025.

**Été** : jeudi 3 juillet 2025 (après la classe).

**ATTENTION : L'étude et la garderie débuteront jeudi 5 septembre** (sauf PS lundi 9 septembre).

**Pas d'étude les veilles de vacances mais uniquement une garderie.**

## **LES MESSES ET CELEBRATIONS**

La célébration de rentrée aura lieu à l'école mardi 24 septembre 2024.

Les dates des autres messes et/ou célébrations vous seront communiquées ultérieurement. Vous pouvez néanmoins noter que les élèves de maternelle et de CP joueront la pastorale le mardi 17 décembre (vers 15h).

Les jours de messes et de célébrations, les élèves d'une autre confession qui ne souhaitent pas y assister doivent néanmoins être présents, ils seront gardés dans une classe par un membre du personnel.

Rappel : pour les célébrations et les messes, les élèves ayant cours de sport le même jour devront prendre un rechange dans un sac et afin de se changer.

**Les familles souhaitant demander la communion** pour leur enfant scolarisé en CM1 ou CM2 doivent envoyer (si cela n'a pas été fait au mois de juin) un mail dès la rentrée à la directrice. Vous vous engagez alors à participer aux messes des familles et aux différents rassemblements proposés. La cérémonie aura lieu **dimanche 27 avril 2025**.

Les élèves (à partir du CE1) peuvent demander à faire leur **baptême** avec l'école. Si cela concerne votre enfant, merci de prévenir la directrice avant le 15 septembre.

### **DATES A RETENIR**

- ✓ **FESTIVAL DU LIVRE** : du mardi 12 au vendredi 22 novembre 2024
- ✓ **PETIT DEJEUNER CARITATIF** : samedi 30 novembre 2024
- ✓ **LOTO** : vendredi 13 décembre 2024
- ✓ **JOURNEE COSTUMEE** : mardi 6 mai 2025.

Pour le carnaval, chaque classe s'est vue attribuer une lettre (M.A.R.S.E.I.L.L.E) et le déguisement devra commencer par cette lettre.

**M** : CE2 (martien, médecin, mexicain...)

**A** : CM2 (astronaute, ange, Asterix...)

**R** : CE1(reine, romain, Robin des bois...)

**S** : MS (Superman, sorcière, Schtroumph...)

**E** : CP/PS (Elsa, écossais, extra-terrestre)

**I** : CM1(infirmier, indien, Iron man, Idéfix)

**L** : GS/passerelle (lapin, Luigi, Lutin, loup, licorne...)

- ✓ **KERMESSE** : vendredi 13 juin 2025 à partir de 16h45
- ✓ **JOURNEE PEDAGOGIQUE** : vendredi 4 juillet 2025.

### **REUNIONS DE CLASSES** :

Les réunions de classe auront lieu de 17 à 18h.

Vendredi **6/09** : **CE1**

Lundi **9/09** : **CP**

Mardi **10/09** : **MS**

Jeudi **12/09** : **GS**

Vendredi **13/09** : **CM1**

Lundi **16/09** : **CE2**

Mardi **17/09** : **CM2**

Vendredi **27/09** : **PS**

A l'occasion de ces rencontres, les professeurs vous exposent le fonctionnement général de la classe, vous présentent les activités. Ils vous expliquent ce qu'ils attendent de vous et de vos enfants pour l'année à venir. Si vous souhaitez vous entretenir de manière plus personnelle avec eux, merci de prendre un rendez-vous individuel.

**REUNION DE L'APEL** (Association de parents d'élèves) : **Vendredi 20/09** à 17h

**1<sup>er</sup> Conseil d'établissement** : de 17h à 19h30

- Mardi 5 novembre 2024

### **LIVRETS D'ÉVALUATION**

**De la PS au CM2** : Les livrets d'évaluation seront en ligne sur EDUMOOV fin janvier et fin juin. Pensez à les signer et à les sauvegarder.

### **ETUDE ET GARDERIE**

La **garderie du matin commence à 7h45** de la PS au CM2. Elle se tient dans la cour des primaires ou au réfectoire selon la météo.

Pour les enfants de maternelle, **à partir de 8h20**, l'accueil se fait dans leur cour. **Avant cette heure, merci de les laisser à la surveillante dans la grande cour.**

**Les parents ne sont pas autorisés à attendre dans l'établissement avant 8h15.**

**Le soir, de 17h à 18h**, la garderie pour les maternelles et les CP a lieu dans la salle d'accueil (maternelles) alors que l'aide aux devoirs pour les CE1 au CM2 se trouve dans la cantine. A partir de 17h50, les enfants sont tous regroupés dans la cantine (ou grande cour).

La surveillance est assurée **jusqu'à 18 heures**. Après cette heure, tous les enfants doivent être **impérativement récupérés**.

**Merci de respecter ces horaires** sans quoi nous vous demanderons de trouver un autre mode de garde.

### **ATTENTION**

- ❖ Dans le cahier de liaison, sur les tableaux d'affichages, sur école directe, par mails seront notées les informations et/ou modifications.
- ❖ Vous devez signer toutes les informations dans le cahier de liaison de votre enfant.
- ❖ Toutes les autorisations de sorties seront signées par les deux parents.
- ❖ Toute absence doit être justifiée le jour même par mail ou via école directe. A son retour l'enfant doit remettre un billet d'absence à son enseignante (cahier de liaison)
- ❖ Les livrets d'évaluations seront signés informatiquement sur EDUMOOV.
- ❖ **Les cartables à roulettes sont interdits dans toutes les classes.**
- ❖ Les parents doivent attendre leurs enfants à l'extérieur des bâtiments.
- ❖ Il est interdit de circuler en vélo, trottinette, skate... au sein de l'établissement. Ils doivent être laissés en bas de l'école vers le stade.
- ❖ **Les montres connectées, les « traceurs » (type « Airtag »), les téléphones portables** sont interdits aux élèves dans l'établissement.
- ❖ Nous ne sommes **pas habilitées à donner de médicaments aux élèves** (même avec une ordonnance, même de l'homéopathie) sauf dans le cadre d'un PAI.

## TENUE :

Chaque enfant doit être vêtu de vêtements **bleus et/ou blancs** marqués à son nom. Les vêtements non réclamés seront donnés (à chaque période de vacances) à des associations. Le tablier (à commander sur le site « letablierbobine.fr » doit être propre et en bon état.

**La coupe de cheveux et la tenue doivent être classiques et correctes, les sandales non fermées** à l'arrière, les **vêtements courts** (au-dessus du genou), déchirés ou échancrés, les robes ou corsages à fines bretelles, les **tatouages** (même éphémères), piercings, **boucles d'oreilles** (pour les garçons), **coloration des cheveux et coiffures rasées**, le maquillage (vernis à ongles compris) **sont interdits**.

Les parents des enfants ne respectant pas le code vestimentaire seront contactés par téléphone afin de venir les changer.

Pas de tenue de sport pour les messes et les célébrations.

Le tablier est obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> octobre jusqu'au 1<sup>er</sup> juin.

Je me tiens à votre disposition, particulièrement le lundi et le mardi, qui sont mes journées de décharge de direction. Merci de prendre rendez-vous via école directe.

**La communauté religieuse, le personnel ainsi que l'équipe enseignante se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne rentrée scolaire.**

Sylvie NAEGELEN



Les personnels de l'Éducation nationale effectuent une mission de service public.

La loi vous oblige à les respecter, dans vos gestes et dans vos paroles.

**Article 433-5 du code pénal**

*L'outrage envers une personne chargée d'une mission de service public, lorsque les faits ont été commis à l'intérieur d'un établissement scolaire ou à l'occasion de l'entrée et sortie des élèves, est puni de **six mois d'emprisonnement et de 7500 euros d'amende**.*